

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie La Cartine Daycare Inc.	Numéro de permis 2012241	Date d'inspection Le 20 février 2024	
Nom de l'établissement Garderie La Cartine Daycare 2		Numéro de téléphone (506) 384-2278	
Adresse 1766 rue Amirault Dieppe NB E1A 7K2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Ashley Kelly		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social.	24(1)(c)(vi)	26 févr. 2024	
Commentaires : Une éducatrice de remplaçante a un DS expiré. Cette remplaçante n'était pas sur les lieux au moment de l'inspection. Chaque dossier du personnel doit être complet.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	20 févr. 2024	20 févr. 2024
Commentaires : MAQ a trouvé une bouteille de solution de nettoyage bleue non étiquetée et une bouteille de peroxyde d'hydrogène dans une armoire verrouillée par une serrure à glissière. Ces articles doivent être fermés à clé. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Les éléments suivants ont été observés :

- Toilettes
- Changement de couches
- Affichages visibles
- L'espaces de rangement

La mentore en assurance de la qualité a observé le réveil des enfants après la sieste, l'heure de la toilette, l'heure du goûter, le jeu libre, l'arrivée des enfants après l'école, la préparation au jeu extérieur, le jeu extérieur, et le retour de l'extérieur.

MAQ recommande que les matelas à langer soient nettoyés. Les coins des tapis ont accumulé de la saleté. MAQ observe chaque classe a des documentation visibles sur les activités des enfants au cours de la semaine précédente.

Le MAQ demande que le nom du MAQ dans les affichages visibles soit remplacé par le nom et le numéro de téléphone actuels du nouveau MAQ.

Le ratio était conforme lors de l'inspection de surveillance.

original signé par

Le 20 février 2024

Ashley Kelly

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par

Josianne St-Laurent

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 février 2024

Date